

DE : Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS)

RNCP5440 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	DEAVS — Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale
Code(s) NSF	332
Formacode(s)	44028
Code(s) ROME	K1302, K1303
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/07/2023

Certificateur(s)

Ministère chargé de la solidarité

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION · SIRET : 13001653800014

Partenaires habilités

18 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 18 à former.

Organisme	SIRET	Habilitati on
ASS APAFASE GARD IFME	42265862500 047	Former
ASSOCIATION DE FORMATION POUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL ET L'APPUI AU RECLASSEMENT	32434542000 040	Former
ASSOCIATION INSTITUT LIMAYRAC	77694486000 019	Former
ASSOC MAISON FAMILIALE DE MANE	30766741000 012	Former
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE MIDI PYRENEES	77567227211 832	Former
CENTRE D'ENTRAINEMENT AUX METHODES D'EDUCATION ACTIVE OCCITANIE	33513004300 029	Former
CENTRE D'ETUDE ET D'ACTION SOCIALES - FORMATION LANGUEDOC-ROUSSILLON	77606111100 030	Former
CENTR POLYVAL FORMAT PROFES LA ROUATIERE	77583202500 016	Former
ECOLE DE TRAVAIL EDUCATIF ET SOCIAL	77560908400 063	Former
INSTITUT CORSE DE FORMATION ET RECHERCHE EN TRAVAIL SOCIAL	80146893500 011	Former

Liste complète des 18 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp5440-de-diplome-d-etat-d-auxiliaire-de-vie-sociale-deavs/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE
A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'auxiliaire de vie sociale intervient auprès des familles, des enfants, des personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, des personnes âgées, malades ou handicapées. Il réalise une intervention sociale visant à compenser un état de fragilité, de dépendance ou de difficultés du à l'âge, la maladie, le handicap ou les difficultés sociales par une aide dans la vie quotidienne. Il favorise ainsi le maintien de la personne au domicile et évite son isolement. Il veille à la préservation ou à la restauration de l'autonomie de la personne et l'accompagne dans sa vie sociale et relationnelle.

L'auxiliaire de vie sociale exerce les fonctions suivantes :

- Accompagnement et aide aux personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- Accompagnement et aide aux personnes dans les activités ordinaires de la vie quotidiennes
- Accompagnement et aide aux personnes dans les activités de la vie sociale et relationnelle
- Participation à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet individualisé
- Communication et liaison.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Domaine de compétences 1 – Connaissance de la personne

Domaine de compétences 2 - Accompagnement et aide individualisée dans les actes essentiels de la vie quotidienne

Domaine de compétences 3 - Accompagnement dans la vie sociale et relationnelle

Domaine de compétences 4 – Accompagnement et aide dans les activités ordinaires de la vie quotidienne

Domaine de compétences 5- Participation à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet individualisé

Domaine de compétences 6 – Communication professionnelle et vie institutionnelle

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'auxiliaire de vie sociale est un salarié employé par des organismes publics, privés à but non lucratif ou lucratif, œuvrant notamment pour le maintien à domicile, la préservation, la restauration, ou la stimulation de l'autonomie des personnes aidées et leur insertion sociale, ou par des particuliers. Ses compétences lui permettent aussi d'exercer dans les établissements médico-sociaux.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

CODES DES FICHES ROME LES PLUS PROCHES :11112, 11113

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 4 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 447 €
Familles professionnelles (FAP)	T2A60 — Aides à domicile et auxiliaires de vie · tension 5/5 (Très élevée) T2B60 — Assistants maternels, auxiliaires de puériculture, assistants familiaux et gardes à domicile · tension 4/5 (Élevée)

Projets de recrutement (BMO 2026)	93 022
Jugés difficiles à recruter	59 %
Emplois saisonniers	11 %
Familles professionnelles (FAP)	T2A60 — Aides à domicile et auxiliaires de vie T2B60 — Assistants maternels, auxiliaires de puériculture, assistants familiaux et gardes à domicile

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury du diplôme est présidé par le directeur régional des affaires sanitaires et sociales ou son représentant. Il est composé des formateurs issus des établissements de formation préparant au DEAVS, des représentants de l'Etat, des collectivités publiques ou de personnes qualifiées dans le champ de l'action sociale et médico-sociale, pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés du secteur professionnel, pour moitié employeur et pour moitié salariés.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, VAE

IDEM

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/07/2023

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP25467

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/5440/>